



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2018 / 131

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE CHANTE VENT

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande du 04/10/2018 de l'entreprise MOREIRA domiciliée rue de las Agulhos, Roquefort des Corbières sollicitant l'autorisation de régler la circulation rue Chante Vent, du lundi 8 octobre au vendredi 19 octobre de 8h à 17h pour des travaux de toiture.

CONSIDERANT que durant ces travaux des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : du 8 octobre au 19 octobre 2018 de 8h00 à 17h00 la circulation sera sporadiquement interrompue et le stationnement sera interdit au droit du 8 rue Chante Vent.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les pompiers de Sigean,
- Le Pétitionnaire.
- Les Riverains
- L'ASVP

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 4 octobre 2018



Le Maire et par délégation

Jean Claude CLEMENT